



Mon Compte Partenaire

Le nouveau bouquet de services aux partenaires des Allocations familiales

La rubrique Partenaires de www.caf.fr s'enrichit. Avec sa base documentaire et ses conseils aux porteurs de projet, elle s'adresse à tous les acteurs nationaux de la politique familiale et sociale (privés ou publics), en complément de l'offre propre à chaque Caf détaillée dans les pages « Ma Caf ».

Les professionnels habitués aux différents services de la branche Famille de la Sécurité Sociale (Cafpro, Siej...) bénéficient maintenant d'un accès plus simple à tous ces extranets.

Ces services vont peu à peu intégrer un espace sécurisé unique nommé Mon Compte Partenaire. Un seul identifiant et un seul mot de passe permettra ainsi d'accéder à toute l'offre nationale réservée aux partenaires des Allocations familiales.

La consultation des dossiers allocataires par les partenaires (Cdap) : premier service de Mon Compte Partenaire

Dans le cadre de vos missions, vous êtes amenés à consulter les données des dossiers allocataires (composition du foyer, ressources, prestations versées) via Cafpro ? Pour des raisons de sécurité, vous devrez passer une nouvelle convention avec la Caf pour bénéficier de Mon Compte Partenaire (et avoir accès à Cdap), même si vous étiez déjà habilité à Cafpro.

La Caf de Seine-et-Marne vous adresse les documents contractuels à compléter, conjointement à ce document d'information. Cdap, premier service du bouquet Mon Compte partenaire, sera disponible dans le courant de l'année 2017.





+ rapide

Les fonctionnalités ont été co-construites avec les usagers-partenaires des Caf

+ clair

L'ergonomie de l'affichage des données du dossier a été renforcée pour faciliter la lecture à l'écran

+ sûr

Les données de nos allocataires sont précieuses et confidentielles. La nouvelle convention responsabilise les partenaires et les associe aux évolutions de Mon Compte Partenaire.

Mon Compte Partenaire / Cdap et Cafpro : quelles différences ?

La Caisse nationale des Allocations familiales s'est appuyée sur les souhaits exprimés par les utilisateurs de CafPro pour améliorer :

- **la gestion des habilitations** : le partenaire bénéficie de la délégation des droits d'accès et peut, à son tour, générer des profils (en nombre limité) ;
- **la sécurisation des accès** : une seule session est permise par identifiant, le pilotage des connexions est local et national, la Caf peut reprendre la main à tout moment sur les habilitations ;
- **l'interface graphique** : intégration et harmonisation avec les pages de www.caf.fr, contenus personnalisés par usager, comportement dynamique de l'écran selon les appareils (responsiv design).

Pour son lancement, Mon Compte Partenaire/Cdap recouvre l'offre des profils T1 à T5 de CafPro.

Les autres profils de Cafpro basculeront progressivement dans le nouvel environnement au cours de l'année 2017.

Contact :

habilitations-partenaires-cdap.cafmelun@caf.cnafmail.fr

